

**Rapport pour le conseil régional
SEPTEMBRE 2026**

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

POUR UN PLAN RÉGIONAL PUISSANCE AGRICOLE

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS.....3

PROJET DE DÉLIBÉRATION5

EXPOSÉ DES MOTIFS

La région Île-de-France a subi cet été son troisième accident climatique en six ans, après la sécheresse en 2020 et les pluies de 2024. Les canicules de juillet et d'août ont brûlé les cultures d'été, les légumes, les arbres, les pâtures.

A cela s'ajoutent, pour certaines exploitations dans les Yvelines et le Val d'Oise, un épisode de grêle de juin et un coup de vent fin août en Seine-et-Marne.

Présents au quotidien pour nourrir nos concitoyens, les agriculteurs franciliens ont été d'une bravoure exceptionnelle en étant pleinement au rendez-vous en appui des pompiers lors des terribles incendies qui ont frappé la forêt de Fontainebleau. Par leur engagement hors norme, ils participent pleinement à la protection de nos territoires, à l'entretien des paysages et à la préservation de notre souveraineté alimentaire.

Or, cet été, la violence des vagues caniculaires successives, conjuguée à la sécheresse, les a touchés de plein fouet. Au-delà des pertes immédiates, c'est parfois l'équilibre économique de fermes entières qui se trouve fragilisé, voire menacé. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les enjeux liés à l'alimentation, au renouvellement des générations agricoles et à la transmission des exploitations n'ont jamais été aussi déterminants pour l'avenir de nos territoires.

Depuis 2016, la Région Île-de-France a toujours soutenu les fermes franciliennes pour leur développement, leur diversification, le renouvellement des générations mais également lorsque des situations de crise, avec plus de 15 millions d'euros déployés pour y faire face.

Après plusieurs échanges avec les agriculteurs, filière par filière, la Région Île-de-France continue d'être aux côtés des agriculteurs avec la mise en œuvre d'un **Plan régional « Puissance agricole »**.

Premier volet, l'action immédiate avec la mise en œuvre d'une « **Aide rebond** » d'urgence dotée **de 5 millions d'euros** pour renforcer la trésorerie des exploitations agricoles. Elle prolonge l'aide semences de 2016, l'aide résilience de 2024 et l'aide Bio+ de 2025.

A cela s'ajoutent **quatre décisions pour soutenir la ferme francilienne à court et moyen terme** :

1. Soutenir les pépiniéristes franciliens par des contrats de culture

Face au déclin observé dans certains massifs franciliens et aux besoins croissants de replantation, Île-de-France Nature passera des commandes de plants aux pépiniéristes franciliens. La Région prévoit également d'introduire, dans les contrats conclus avec les communes pour les opérations de végétalisation, une préférence pour le végétal local.

2. Étendre le « chèque prévention » au monde agricole

Les exploitations confrontées à des difficultés financières pourront désormais bénéficier du chèque prévention de la Région, jusqu'ici réservé aux entreprises, afin de prendre en charge une partie des frais d'expertise comptable et juridique nécessaires, le cas échéant, au rééchelonnement de leurs dettes.

3. Faciliter l'accès au foncier pour les jeunes agriculteurs

La Région demande à Île-de-France Nature et à la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) d'ajuster, au cas par cas, la durée du portage foncier afin de laisser aux jeunes exploitants le temps de consolider leur activité avant d'acquérir leurs terres.

4. Doubler le rythme annuel de nouvelles surfaces irrigables

Face à la répétition des épisodes de sécheresse et de fortes chaleurs, la Région entend changer d'échelle sur la sécurisation de l'accès à l'eau. Alors que l'Île-de-France a gagné un peu plus de 500 hectares de surfaces irrigables par an au cours des dix dernières années, **la Région se fixe l'objectif de dépasser 1 000 hectares supplémentaires par an**. Pour y parvenir, l'appel à projets « Systèmes hydrauliques », lancé lors du dernier Salon de l'Agriculture et ayant déjà fait émerger plus de 1 000 hectares nouveaux potentiels, sera renouvelé **avec un budget doublé, porté à près de 2 millions d'euros par an**, et un taux de financement régional relevé à 60 %.

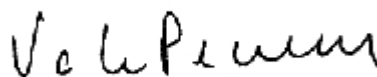
Les modalités de mise en œuvre de ce Plan régional seront précisées dès la commission permanente du 24 septembre 2026.

Le conseil régional demande par ailleurs à l'Etat :

- de mobiliser 5 M€ supplémentaires pour l'Île-de-France, sur les 235 M€ du fonds de réarmement agricole confiés aux préfets.
- de simplifier les procédures pour les retenues d'eau et de sécuriser chaque année deux projets de retenues d'eau collectives en lien avec la Chambre d'agriculture, afin de lever en amont les éventuels blocages administratifs et juridiques.
- d'automatiser les dérogations concernant les jachères et les dates d'implantation des couverts dès lors qu'un département est reconnu en situation de sécheresse.
- de faire de la défense de l'agriculture française un combat national pour la renégociation de la Politique agricole commune.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION **DU 23 SEPTEMBRE 2026**

POUR UN PLAN RÉGIONAL PUISSANCE AGRICOLE

Le conseil régional d'Île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° CR 2018-014 du 31 mai 2018 portant adoption du Pacte agricole : un livre blanc pour l'agriculture francilienne à l'horizon 2030 ;

VU la délibération n° CP 2018-151 du 19 septembre 2018 « Pour une Agriculture durable et de proximité : 2^{èmes} affectations 2018 – Pacte agricole, mise en œuvre : Adoption de 4 règlements d'intervention » ;

VU la délibération n° CP 2020-085 du 4 mars 2020 relative à la Mise en œuvre du Pacte agricole : 1^{ères} affectations 2020 ;

VU la délibération n° CP 2020-341 du 23 septembre 2020 relative à la Mise en œuvre du Pacte agricole : 3^{èmes} affectations 2020 ;

VU la délibération n° CR 2021-001 du 4 février 2021 portant approbation du Plan régional pour une Alimentation locale, durable et solidaire – L'alimentation des franciliens : un enjeu de souveraineté, de santé et de relance ;

VU la délibération n° CR 2021-038 du 2 juillet 2021 modifiée portant délégations de pouvoir du conseil régional à sa présidente ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 modifiée portant délégations d'attribution du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CR 2022-057 du 22 septembre 2022 relative à la demande de l'autorité de gestion régionale du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour la période de programmation 2023-2027 ;

VU la délibération n° CR 2022-058 du 22 septembre 2022 portant approbation du Plan pour la Protection, la Résistance et l'Adaptation de l'Île de France face au changement climatique ;

VU la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022 portant révision du règlement budgétaire et financier et règlement relatif aux méthodes comptables et durée d'amortissement ;

VU la délibération n° CR 2025-009 du 27 mars 2025 : Dispositif régionaux en soutien aux entreprises en difficulté ;

VU le budget de la région Île-de-France pour 2026 ;

VU l'avis de la commission de l'agriculture et de l'alimentation ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CR 2026-061 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Approuve les orientations du Plan régional « Puissance agricole » :

1. Une agriculture stratégique pour la souveraineté de l'Île-de-France afin de faciliter l'installation des jeunes agriculteurs et sécuriser les conditions de production, au premier rang desquelles l'accès à l'eau,
2. Une aide rebond de 5 millions d'euros pour renforcer la trésorerie des agriculteurs,
3. La mise en place de quatre mesures pour renforcer la ferme francilienne :
 - Extension du « chèque prévention » au monde agricole
 - Doublement du rythme annuel de nouvelles surfaces irrigables
 - Faciliter l'accès au foncier pour les jeunes agriculteurs
 - Soutien des pépiniéristes franciliens par des contrats de culture

Article 2 :

Mandate la présidente du conseil régional pour demander à l'État :

- de mobiliser 5 M€ supplémentaires pour l'Île-de-France, sur les 235 M€ du fonds de réarmement agricole confiés aux préfets.
- de simplifier les procédures pour les retenues d'eau et de sécuriser chaque année deux projets de retenues d'eau collectives en lien avec la Chambre d'agriculture, afin de lever en amont les éventuels blocages administratifs et juridiques.
- d'automatiser les dérogations concernant les jachères et les dates d'implantation des couverts dès lors qu'un département est reconnu en situation de sécheresse.
- de faire de la défense de l'agriculture française un combat national pour la renégociation de la Politique agricole commune.

Article 3 :

Délègue à la commission permanente la définition des modalités du présent plan régional.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE